

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉOLUTION**

NUMÉRO 7713 SÉANCE DU 8 juin 2026

<b>Pierre Picard</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef (absent)
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

Le Chef familial  
William Romain s'est  
retiré du vote.

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT  
DURABLE DES FORÊTS (PADF) – CHEMIN DU LAC CHARLOT ET  
ROUTE 52**

**Attendu que** le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») est responsable de la gestion des activités fauniques et récréatives du secteur Tourilli, situé dans la réserve faunique des Laurentides;

**Attendu que** le Conseil est responsable d'entretenir et de maintenir le bon état du réseau routier du secteur Tourilli, dont font partie le chemin du Lac Charlot et la route 52, à titre de chemins multiusages;

**Attendu que**, lors de la saison estivale 2026, le Conseil souhaite finaliser les travaux de réfection du chemin du Lac Charlot, qui avaient été débutés en 2025, ainsi qu'améliorer l'état de la route 52 (« **Projet** »);

**Attendu que** le *Programme d'aménagement durable des forêts 2024-2027* (« **Programme** ») mis en place par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« **Ministère** ») permet la réalisation d'interventions ciblées liées à l'aménagement durable des forêts, dont les travaux dans les chemins multiusages;

**Attendu que** le **Projet** a un coût estimé à un montant de 39 920 \$ et que le **Programme** peut couvrir, par une contribution non remboursable, jusqu'à 75 % du coût du **Projet**;

Page 1 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée

Maude St-Onge  
GREFFIÈRE  
MAUDE ST-ONGE



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7713 SÉANCE DU 8 juin 2026

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT  
DURABLE DES FORÊTS (PADF) – CHEMIN DU LAC CHARLOT ET  
ROUTE 52**

**Attendu qu'**en vertu d'une entente de délégation intervenue entre cinq municipalités régionales de comté et le Ministère, la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier (« MRC ») a la responsabilité d'administrer le Programme pour la région dans laquelle est situé le secteur Tourilli;

**Attendu que,** le 26 mars 2026, dans le cadre du Programme, le Conseil a déposé une demande d'aide financière pour le Projet auprès de la MRC, pour un montant de 29 940 \$ (« Aide financière »);

**Attendu que** l'octroi de l'Aide financière est conditionnel à la signature et au respect d'une entente entre la MRC et le Conseil, qui requiert l'adoption d'une résolution du Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef Yves Sioui, appuyé par le Chef Daniel Sioui, et résolu :

- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat (« Conseil »), l'entente de financement avec la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier pour les travaux dans deux des chemins multiusages du secteur Tourilli, soit le chemin du Lac Charlot et la route 52, dans le cas où la demande de financement est acceptée;
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

*[Fin de la résolution]*

Page 2 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée

Maude St-Onge  
GREFFIÈRE  
MAUDE ST-ONGE

